



2016/0205(NLE)

17.11.2016

AMENDEMENT

1

Projet d'avis

Charles Tannock

(PE592.207v02-00)

sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part
(COM(2016)0443 – C8-0438/2016 – 2016/0205(NLE))

Amendement 1

Javier Couso, Sabine Lösing, Jean-Luc Mélenchon, Takis Hadjigeorgiou, Sofia Sakorafa, Miguel Urban, Marie-Christine Vergiat
au nom du groupe GUE/NGL

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

La commission des affaires étrangères invite la commission du commerce international, compétente au fond, à recommander **l'approbation** par le Parlement de la proposition de décision du Conseil portant conclusion de l'accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part.

Amendement

La commission des affaires étrangères invite la commission du commerce international, compétente au fond, à recommander **le rejet** par le Parlement de la proposition de décision du Conseil portant conclusion de l'accord économique et commercial global entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part.

Or. en

Justification

80 % des entreprises américaines ont une succursale au Canada, et pourront ainsi utiliser l'AECG pour poursuivre les gouvernements des États membres de l'Union; le Premier ministre canadien a invité le nouveau président des États-Unis à collaborer étroitement avec la nouvelle administration américaine, en particulier en ce qui concerne le commerce; le Parlement européen n'a émis absolument aucune résolution sur l'AECG pendant la législature en cours; la plupart des études d'impact indépendantes mettent en garde contre l'incidence négative qu'aurait l'AECG sur la croissance, l'emploi et la législation européenne dans les domaines social et environnemental; il existe une grande incertitude quant au statut des documents supplémentaires liés à l'AECG; la Commission a annoncé qu'elle modifierait le système juridictionnel des investissements si le Parlement européen refusait de ratifier une version provisoire.